

Séance du 09 mars 2022

<u>Date de convocation :</u> 03/03/2022	L'an deux mille vingt-deux et le neuf mars à 18 heures 00, Le Conseil Municipal de la Commune de Vabre, régulièrement convoquée, s'est réunie en session ordinaire à la Mairie de Vabre, sous la présidence de Madame Françoise PONS (Maire)
<u>Nombre de Conseillers en exercice:</u> 14	Sont présents: Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES, Marie WILTORD RIBOULET
<u>Présents :</u> 11	Représentés: Michel CALS par Françoise PONS, Laurence JULIEN par Aurore VAREILLES, Bernard MOULIN-RIBERPREY par Michel PERALES
<u>Représentés :</u> 3	
<u>Votants:</u> 14	

Secrétaire de séance: Michel PERALES

Ordre du jour :

- Comptes de gestion et comptes administratifs 2021
- Affectations des résultats
- Désignation d'un suppléant dans la commission de contrôle des listes électorales
- Orientations budgétaires
- Proposition vente d'une parcelle
- Informations et questions diverses

Le compte rendu du 11/02/2022 est approuvé à l'unanimité

N°DE 2022 009

Objet: Service à la personne - vote du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

N°DE 2022 010

Objet: Station-service : vote du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les

bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

N°DE 2022 011

Objet: Eau & assainissement - vote du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

N°DE 2022 012

Objet: Mairie - vote du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

N°DE 2022 013

Objet: Service à la personne - vote du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés				14 305.87		14 305.87
Opérations exercice			65 141.45	64 140.35	65 141.45	64 140.35
Total			65 141.45	78 446.22	65 141.45	78 446.22
Résultat de clôture				13 304.77		13 304.77
Restes à réaliser						
Total cumulé				13 304.77		13 304.77
Résultat définitif				13 304.77		13 304.77

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°DE 2022 014

Objet: Station-service - vote du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations exercice	281 702.90	268 401.30	309 201.16	318 319.78	590 904.06	586 721.08
Total	281 702.90	268 401.30	309 201.16	318 319.78	590 904.06	586 721.08
Résultat de clôture	13 301.60			9 118.62	4 182.98	
Restes à réaliser	7 000.00	28 000.00			7 000.00	28 000.00
Total cumulé	20 301.60	28 000.00		9 118.62	11 182.98	28 000.00

Résultat définitif		7 698.40		9 118.62		16 817.02
--------------------	--	----------	--	----------	--	-----------

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°DE 2022 015

Objet: Eau & assainissement - vote du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	133 751.13			183 411.42	133 751.13	183 411.42
Opérations exercice	1 051 550.44	1 233 726.90	139 784.76	176 177.43	1 191 335.20	1 409 904.33
Total	1 185 301.57	1 233 726.90	139 784.76	359 588.85	1 325 086.33	1 593 315.75
Résultat de clôture		48 425.33		219 804.09		268 229.42
Restes à réaliser	34 000.00	338 000.00			34 000.00	338 000.00
Total cumulé	34 000.00	386 425.33		219 804.09	34 000.00	606 229.42
Résultat définitif		352 425.33		219 804.09		572 229.42

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°DE 2022 016

Objet: Mairie - vote du compte administratif 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Françoise PONS

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	36 814.08			437 447.97	36 814.08	437 447.97

Opérations exercice	254 111.83	176 995.94	763 412.91	909 123.42	1 017 524.74	1 086 119.36
Total	290 925.91	176 995.94	763 412.91	1 346 571.39	1 054 338.82	1 523 567.33
Résultat de clôture	113 929.97			583 158.48		469 228.51
Restes à réaliser	153 550.00	49 155.00			153 550.00	49 155.00
Total cumulé	267 479.97	49 155.00		583 158.48	153 550.00	518 383.51
Résultat définitif	218 324.97			583 158.48		364 833.51

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N°DE 2022 017

Objet: Service à la personne - Affectation du résultat de fonctionnement

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat de l'exercice 2021	- 1 001,10 €
Résultat de clôture 2020	<u>14 305,87 €</u>
Résultat de clôture 2021	13 304,77 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation en recette d'exploitation à la ligne 002 « excédent d'exploitation reporté ».

N°DE 2022 018

Objet: Station-service - Affectation du résultat de fonctionnement

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat de l'exercice 2021	9 118,62 €
Résultat de clôture	
Résultat de clôture 2021	9 118,62 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'exécution 2021	-13 301,60 €
Solde d'exécution	
Solde d'exécution 2021	-13 301,60 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte D001) est de -13 301,60 €

Restes à réaliser 2021	Dépenses : 7 000,00 €
	Recettes : 28 000,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement
 - à la ligne 002 « excédent d'exploitation reporté » la somme de 9 118,62 €

N°DE 2022 019

Objet: Eau-Assainissement - Affectation du résultat de fonctionnement

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

SECTION D'EXPLOITATION

Résultat de l'exercice 2021	36 392,67 €
Résultat de clôture 2020	<u>183 411,42 €</u>
Résultat de clôture 2021	219 804,09 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'exécution 2021	182 176,46 €
Solde d'exécution 2020	<u>-133 751,13 €</u>
Solde d'exécution 2021	48 425,33 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte R001) est de 48 425,33 €

Restes à réaliser 2021	Dépenses : 34 000,00 €
	Recettes : 338 000,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement
 - à la ligne 002 « excédent d'exploitation reporté » la somme de 219 804,09 €

N°DE 2022 020

Objet: Mairie - Affectation du résultat de fonctionnement

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2021	145 710,51 €
Résultat de clôture 2020	<u>437 447,97 €</u>
Résultat de clôture 2021	583 158,48 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat d'exécution 2021	-77 115,89 €
Résultat d'exécution 2020	<u>-36 814,08 €</u>
Résultat d'exécution 2021	- 113 929,97 €

Le résultat d'investissement à reporter (compte D001) est de -113 929,97 €

Restes à réaliser 2021

Dépenses : 153 550,00 €

Recettes : 49 155,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement

- Au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 218 324,97 €
- à la ligne 002 « excédent de fonctionnement reporté » la somme de 364 833,51 €

N°DE 2022 021

Objet: Commission de contrôle des listes électorales - désignation d'un suppléant

Mme le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 10 juillet 2020, M. Romain DECOURT a été désigné pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales.

Il est nécessaire de désigner un suppléant à M. DECOURT.

Conformément à l'article L19 du code électoral, le conseil municipal désigne :

- M. Didier GUY suppléant de M. DECOURT

N°DE 2022 022

Objet: Mise en place d'un tarif pour la mise à disposition d'un bureau

Mme le Maire informe le conseil que suite à la demande de Mme CAMP Sandrine conseillère en naturopathie d'utiliser le bureau sis 1 rue du suquet 2 fois par mois, il convient de mettre en place un nouveau tarif mieux adapté à l'utilisation de ce local.

Elle propose de mettre en place un tarif de location à la journée.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Fixe**, à compter de ce jour, à vingt euros (20€) la location à la journée du bureau sis 1 rue du suquet
- **Autorise** Madame le Maire à signer les conventions de location de ce bureau.
- **Précise** qu'il appartient au locataire de contracter une assurance responsabilité civile ou professionnelle pour l'utilisation de ce bureau.
- **Précise** que la délibération n°DE_2021_009 du 08/02/2021 est abrogée.

Orientations budgétaires

M. PISTRE rappelle les projets en cours et les nouveaux projets

- les toits de l'ADMR et du bâtiment France Service/mairie doivent être refaits d'ici fin avril
 - l'aménagement des abords de la salle polyvalente est en cours.
 - Les colombariums vont être installés dans les cimetières, il faudra fixer le prix des cases.
 - Appartements rue Céline Marc : la demande au titre de la DETR a été refusée (L'état ne finance pas les rénovations de logements), le département non plus. Il ne reste que le Conseil Régional.
- De plus l'architecte des Bâtiment de France nous demande des fenêtres bois avec une couleur bien précise. Nous allons redemander les devis des menuiseries.
- Ecole : Il faut installer les filtres UV dans la classe d'Aurélie (devis à demander)
 - Place du maquis : 7 arbres ont été commandés pour mi-avril
 - Terrain de rugby : Voir pour homologation du terrain de rugby pour la saison prochaine.
 - Rénovation de la salle polyvalente (toiture, isolation ...), Une déclaration préalable va être déposée pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle polyvalente.

19h50 Départ de Christophe MUR

Proposition de vente d'une parcelle.

M. PISTRE informe le conseil de la proposition d'achat d'une parcelle sise à Frayssinet par M. BELLOMUSTO Antoine. Compte tenu de cette proposition très inférieure au prix d'achat par la commune en 2006, Mme le Maire et Patrick PISTRE se proposent de le recevoir pour en discuter.

Informations et questions diverses

Suite à l'organisation des 60 ans du petit train l'ancienne salle du conseil municipal pourra être mise à disposition pour accueillir l'exposition. Les grilles d'accrochages des tableaux devront être réservées auprès de Gaëtan.

M. SELLES indique également qu'une photo de 3mx2m devra être positionnée dans la commune. Après discussion, le conseil propose de l'installer sur l'ancienne mairie entre les fenêtres et les arches.

Les élus demandent s'ils peuvent bénéficier du remboursement d'indemnités de déplacement lorsqu'ils se déplacent pour des réunions, formations au nom de la commune.

Mme Le Maire informe le conseil que les représentants de la Poste l'ont contactée afin d'étudier le projet d'inclure les services de la Poste dans la maison France Service. Le contrat de location de la Poste dans leurs locaux actuels se terminant le 31/12/2022.

La séance est levée à 20h20